

Rando VTT des Vendanges

Concentration départementale des foyers ruraux

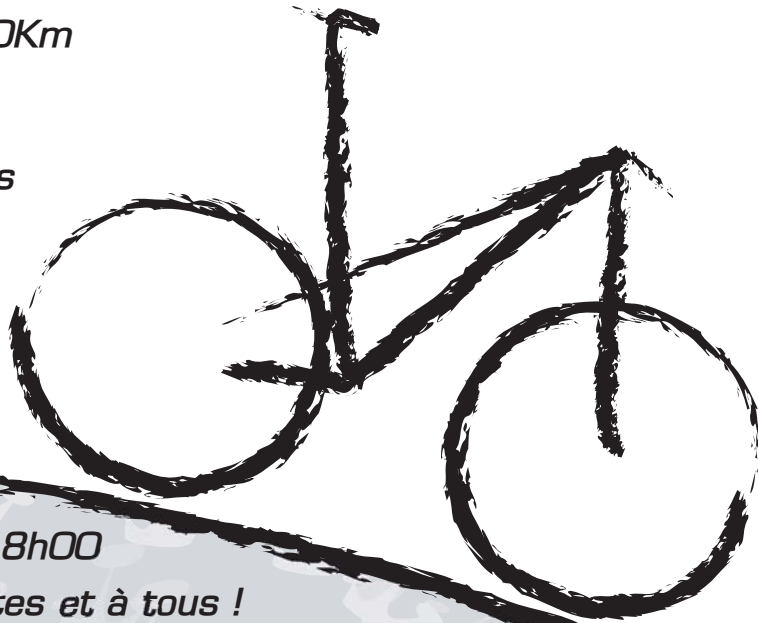
ufolep



» 3 parcours
15, 30 et 40Km

» 4/5/6 euros

» Saucissade
4 euros



» Départs dès 8h00

» Ouvert à toutes et à tous !

» 04 68 21 69 59

St Jean
Lasseille

20 septembre



www.biKING66.com

Rando VTT des Vendanges

» Rando VTT ouverte
à tous dès 7 ans

» 3 parcours
15, 30 et 40Km

» 4/5/6 euros

» Saucissade
4 euros

» Départs dès 8h00

» Remise des prix
vers 12h00

» Ouvert à toutes et à tous !

» 04 68 21 69 59

St Jean
Lasseille

20 septembre



www.biKING66.com

Faites vous plaisir sur un parcours à votre mesure.

Un circuit de 15 Km est accessible aux plus jeunes.

Deux parcours de 30 et 40 Km s'offrent aux habitués.

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs.

Le respect du code de la route est obligatoire.

Veillez à respecter vignes et plantations.

Une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés sera demandée.

Rando VTT des Vendanges

Parcours : _____

Randonneur :

Mme Melle Mr

Nom : _____

Prenom : _____

Ville : _____

Date de naissance : [| |]

E-mail : _____

Club : _____

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné _____ autoriser mon enfant à participer à la randonnée.

Règlement :

Le port du casque est obligatoire. Toutes les routes empruntées ou traversées restent ouvertes à la circulation automobile, il est donc nécessaire de respecter le code de la route. Les terrains plantés sont des terrains privés dont les propriétaires nous laissent le droit de les longer, il est donc impératif de respecter ces plantations. Tout manquement à ce règlement ou à la réglementation en vigueur vous exposera à des poursuites.

Date et signature :

Rando VTT des Vendanges

Parcours : _____

Randonneur :

Mme Melle Mr

Nom : _____

Prenom : _____

Ville : _____

Date de naissance : [| |]

E-mail : _____

Club : _____

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné _____ autoriser mon enfant à participer à la randonnée.

Règlement :

Le port du casque est obligatoire. Toutes les routes empruntées ou traversées restent ouvertes à la circulation automobile, il est donc nécessaire de respecter le code de la route. Les terrains plantés sont des terrains privés dont les propriétaires nous laissent le droit de les longer, il est donc impératif de respecter ces plantations. Tout manquement à ce règlement ou à la réglementation en vigueur vous exposera à des poursuites.

Date et signature :

Rando VTT des Vendanges

Parcours : _____

Randonneur :

Mme Melle Mr

Nom : _____

Prenom : _____

Ville : _____

Date de naissance : [| |]

E-mail : _____

Club : _____

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné _____ autoriser mon enfant à participer à la randonnée.

Règlement :

Le port du casque est obligatoire. Toutes les routes empruntées ou traversées restent ouvertes à la circulation automobile, il est donc nécessaire de respecter le code de la route. Les terrains plantés sont des terrains privés dont les propriétaires nous laissent le droit de les longer, il est donc impératif de respecter ces plantations. Tout manquement à ce règlement ou à la réglementation en vigueur vous exposera à des poursuites.

Date et signature :